

## Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, et arrêté du 22 juin 2007

Commune de : .....

Création de l'assainissement non collectif

Réhabilitation de l'assainissement non collectif

Le présent projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis...)

### A. Demandeur

Nom et Prénom : ..... Tél. ....

Adresse postale : .....

Mail : .....

Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement :

.....  
.....

Références cadastrales de la parcelle: ..... Superficie : .....m<sup>2</sup>

### B. L'installateur

Identité et coordonnées de l'installateur : .....

..... Tel : .....

### C. Caractéristiques de l'immeuble

Nature des locaux desservis :

Maison  individuelle

Activité  commerciale

Autre (préciser)  : .....

Résidence  locative

Résidence  principale

Résidence  secondaire

Importance de l'installation

Nombre de logements : ..... Nombre d'usagers.....

Nombre de pièces principales : ..... dont : .....chambre(s)

Superficie de l'habitation en m<sup>2</sup> : .....

**D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité** (A ne remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol)

***Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants***

- Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie.
- La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine.
- Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux.

**Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une étude de sol à la parcelle (voir plaquette à télécharger sur le site [www.cc-pontdeveyle.fr](http://www.cc-pontdeveyle.fr))**

• **Observations :**

Nature du sol :     Terre végétale     Sable     Argile     Autre .....

Présence d'eau     Oui     Non

Pente du terrain : ..... % en mm/m

**E. Étude des effluents** ***Descriptif à réaliser pour les locaux à usage commercial***

Estimation de la consommation ..... Volume d'eau consommé.....

- Estimation de la charge polluante journalière : .....
- Toutefois pour tous dossiers ayant une charge polluante > 20 EH \*, une étude spécifique sera demandée.

\*Equivalent habitant

**F. Dispositifs de traitement agréés**

***Toutes les filières suivantes doivent être validées par le Ministère, puis publiées au Journal Officiel Pour les dispositifs motorisés, l'établissement d'un contrat d'entretien annuel est vivement recommandé.***

Microstations à culture     Libre    Marque : .....

Fixée    n° d'agrément : .....

Capacité : .....EH

Filtre compact à massif     de Laine de roche     de Zéolithe     de Copeaux de coco

Marque : .....

N° d'agrément : .....

Capacité : .....EH

Filtre planté :    Volume de la fosse toutes eaux : ..... m<sup>3</sup>

*Une étude de filière sera demandée.*    Surface 1<sup>er</sup> étage en m<sup>2</sup> : .....

Surface 2<sup>ème</sup> étage en m<sup>2</sup> : .....

Toilettes sèches    Volume de la cuve étanche : .....

Traitement des eaux ménagères :

## G. Dispositifs de traitement traditionnels :

**Les eaux de pluie ne sont pas admises dans le dispositif.**

Le **prétraitement** s'effectue dans une fosse qui reçoit toutes les eaux usées de l'habitation.

Fosse toutes eaux : Volume en m<sup>3</sup> : ..... Marque : .....

- Une **ventilation** complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

**Ventilation primaire** : prolongation au toit de la colonne de chute des eaux usées

**ET Ventilation secondaire** : extraction des gaz assurée par une canalisation prolongée au-dessus du faîte du toit et équipée d'un extracteur statique ou éolien

Diamètre en mm : .....

### Un traitement par le sol

Les dispositifs avec dispersion dans le sol :

*Attention, pour ces systèmes, la perméabilité du sol devra être suffisante*

Epanchage souterrain      Longueur totale des tranchées en m : .....

Épaisseur de gravier en m : .....

Lit d'épandage      Surface en m<sup>2</sup> : .....

Épaisseur de gravier en m : .....

Filtre à sable vertical non drainé      Longueur en m : ..... Largeur en m : .....

*Le sable utilisé doit être siliceux et lavé*

Épaisseur du sable en m : .....

de gravier en m : .....

### 2. Les dispositifs avec rejet dans le milieu superficiel :

Filtre à sable drainé      Surface en m<sup>2</sup> : ..... Dimensions en m : .....

(Préciser si système horizontal)

Épaisseur du sable en cm : .....

de gravier en cm : ..... ;

## H. Rejet des eaux :

- **Évacuation des eaux usées traitées** (**fournir l'autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire**) :

canalisation d'eaux pluviales

cours d'eau

fossé

autre, préciser : .....

Puits d'infiltration\*

Dimensions :

*\*Ce système doit être précédé obligatoirement d'un épanchage en sol reconstitué Une étude hydro géotechnique sera fournie pour le puits d'infiltration soumis à autorisation communale.*

- **Évacuation des eaux pluviales** (Attention elles ne doivent pas transiter par la filière d'assainissement)

Infiltration

Cours d'eau

Fossé

Réseau pluviale

Autre .....

## I. Engagement de l'installateur

Je soussigné (e) : ..... m'engage à respecter les règles techniques de réalisation du ..... système présenté dans ce document et prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 48 heures avant le démarrage des travaux d'assainissement.**

Fait à, ..... le.....

Signature de l'installateur

## J. Engagement du demandeur

Je soussigné (e) : ..... m'engage à :

- Respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- Prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 15 jours avant le démarrage des travaux d'assainissement.**
- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
- Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement

Fait à, ..... le.....

Signature du propriétaire

## K. AVIS DU MAIRE :

Avis Favorable

Défavorable

Réservé

Motifs et observations : .....

Tampon et signature :

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la visualisation de l'assainissement autonome. Le destinataire des données est le SPANC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au SPANC.*

Le dossier de demande d'autorisation doit être établi en 2 exemplaires (1 pour le SPANC, 1 pour la mairie) et devra comporter les pièces suivantes (**Attention tout dossier incomplet ne pourra être instruit**) :

- Le présent formulaire,
- Un plan de situation de l'habitation dans la commune,
- Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs (à l'échelle) avec leurs exutoires (fossé, rivière, mare,...) ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.
- L'étude de sol, le cas échéant,
- L'autorisation de rejet des eaux traitées du gestionnaire de l'exutoire, si nécessaire.

En cas de difficultés pour remplir le présent document, le **service Public d'Assainissement Non Collectif** est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter.

Le dossier de demande doit nous parvenir au moins UN MOIS avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou avant le début des travaux d'assainissement en cas de réhabilitation, à l'adresse suivante :

**Service Public d'Assainissement Non Collectif  
de la Communauté de communes de la Veyle  
57, Grande Rue  
01 290 Pont-de-Veyle  
tél : 03 85 20 32 07 Port. : 06 07 38 89 28  
e-mail : l.clement@cc-pontdeveyle.fr**

Renseignements en ligne sur le site internet : <http://www.ccdelaveyle.com>

Il est **indispensable** de prendre contact avec le service (03.85.20.32.07) afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au contrôle de **réalisation avant remblaiement de la filière de traitement** (au moins 48 heures avant).